

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 24 juin 2022**

**Présents** : MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD, William LAFAY, Natacha BELEZY, Christian PATURAL, Claudine DALIBON, Michel CELLIER et Peggy DAMAS

**Absents excusés** : David PALMIER qui donne procuration à Gaëtan GUILLOT  
Nelly DUPUY qui donne procuration à Alexandre PALMIER  
Pierre POINSON qui donne procuration à Gaëtan GUILLOT  
Patricia GATTE qui donne procuration à Alexandre PALMIER  
Joao FERREIRA qui donne procuration à Christian PATURAL

Secrétaire de séance : William LAFAY

**Approbation du dernier compte rendu**

Le précédent compte rendu n'appelant aucune observation, il a été approuvé à l'unanimité.

**Avancement dossier réfection terrain de tennis**

Suite à notre décision, le devis de régénération du cours de tennis de Tennis maintenance a été signé. L'entreprise interviendra le 18 juillet 2022. Les travaux doivent durer 5 jours suivis de 3 jours d'immobilisation afin que le cours sèche et durcisse convenablement.

**Demande du Foreztival pour un maintien de l'éclairage public les 3 jours**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion de préparation du Foreztival. L'association demande à la mairie de laisser les lampes éclairées toutes les nuits durant le festival. L'assemblée y est totalement favorable.

**Devis broyeur d'accotement**

Monsieur le Maire explique que Gaëtan Guillot a fauché presque tous les accotements de la commune avec notre matériel. Il apparaît que ce matériel reste fragile et peu adapté à nos besoins. Il est proposé de mettre en vente celui-ci à hauteur de 500 euros et d'acheter un véritable broyeur qui nous permettrait de faire également les talus et de faire moins appel au Syndicat Intercommunal du Forez. Agrivert Service de Tence vend celui de la commune un au prix de 3 800 €. Il s'agit d'un broyeur à axe horizontal GYRAX RF 1600 de 2014 en bon état avec un déport hydraulique et le cardan renforcé.

L'assemblée fait confiance aux élus compétents et approuve à l'unanimité la vente et l'achat proposé.

**Contrat saisonnier pour aider et remplacer l'agent communal sur juillet et août**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer comme l'an dernier un contrat avec Jérémie CHAZAL pour les mois de juillet (20h/sem) et août (28h/sem). L'assemblée approuve à l'unanimité ce CDD.

## **Rénovation des toilettes publiques de la place du lavoir**

Monsieur le Maire explique que les toilettes sont souvent sales et saccagées. Elles sont également difficiles à nettoyer. Il propose de modifier celles-ci par la pose d'un wc turc et d'un carrelage au sol et sur les murs. Michel CELLIER pense qu'il faut conserver le wc car les wc turcs ne sont pas pratiques pour les personnes âgées. En revanche, il conseille d'ouvrir le plafond du wc afin de ventiler l'espace et de modifier l'emplacement du banc pour éviter aux jeunes de monter sur le toit du wc. L'assemblée est d'accord à l'unanimité pour ouvrir le plafond, faire carreler le wc et poser une tôle acier pour protéger le siphon du lavabo. Le carrelage permettra un nettoyage plus facile. D'ailleurs les élus décident de mettre en place un nettoyage systématique le vendredi et le lundi.

## **Accueil de la famille ukrainienne**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenu en mairie pour apporter de l'aide à cette famille logée chez Monsieur et Madame BESSON rue de l'église. Il s'agit d'une maman avec ses deux enfants de 4 et 8 ans et de sa jeune cousine de 17 ans. Les deux enfants sont rentrés à l'école de Trelins. Monsieur le Maire rappelle la décision du comité de soutien qui sollicitait des dons financiers. Monsieur le Maire pose la question à savoir si le conseil municipal souhaite participer à cette démarche. L'assemblée décide de prendre en charge la scolarité des deux enfants ainsi que la cantine pour l'année scolaire à venir.

## **Dérogation publicité des actes administratifs**

Par ordonnance et décret du 7 octobre 2021, la publicité des actes administratifs des collectivités change au 1<sup>er</sup> juillet 2022, à compter de cette date la règle générale est que la publication devient obligatoirement électronique sauf dérogation. Ainsi les communes de moins de 3500 hab, peuvent délibérer pour refuser cette règle et continuer l'affichage papier. Le compte rendu de séance est supprimé et est remplacé par une liste des délibérations affichée dans les 8 jours qui suivent la séance. Le procès-verbal de séance est signé par Monsieur le Maire et par le secrétaire de séance puis est mis en ligne dans les 8 jours qui suivent son approbation. L'assemblée après avoir entendu toutes les explications décide de déroger à la règle à l'unanimité. La liste des délibérations et le PV de séance seront affichés et publiés en ligne sur le site de la commune et sur Panneaupocket.

## **Mise en place du budget Panneaux photovoltaïques**

Monsieur le Maire explique que la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes nécessite la création d'un budget annexe soumis à TVA. L'assemblée décide à l'unanimité la création d'un budget annexe.

## **Résultat du recensement de la population**

Monsieur le Maire donne lecture du comptage issus de la collecte reçu de l'INSEE. La population totale s'élève à 663 habitants, nous comptons 320 adresses dont 285 résidences principales.

## **Nouvelle campagne stérilisation de chats**

William LAFAY a réussi à faire bénéficier la commune d'une nouvelle campagne de stérilisation de 10 chats par la fondation Brigitte Bardot. Merci à lui pour son implication.

## **Inscription concours de pétanque des élus**

Le conseil municipal décide d'inscrire une triplette au concours qui va se dérouler à Boën le samedi 27 août.

## **Schéma directeur d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides**

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu du service mobilités de Loire Forez agglomération qui rappelle que le SIEL a lancé l'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public et que les collectivités sont invitées à faire savoir si elles souhaitent le déploiement d'IRVE sur leur territoire. Il faut savoir que si une borne est déployée à Trelins par le SIEL, la commune devra verser une cotisation annuelle de 975 € HT par an pour contribuer aux frais d'exploitation. L'assemblée refuse ce genre d'installation à l'unanimité.

### **Avis à donner sur le Plan de Protection de l'Atmosphère de St Etienne Loire Forez**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée suite à la consultation de la Préfecture.  
L'assemblée n'émet aucun avis.

### **Avancement du dossier de mise en place du Conseil Municipal d'Enfants**

Monsieur le Maire donne lecture du petit texte fourni par Nelly DUPUY absente. Un rapprochement a eu lieu avec la directrice de l'école qui est favorable au projet. Tous les enfants domiciliés à Trelins âgés entre 9 et 12 ans pourront se présenter aux élections avant le 20/6. Les élections auront lieu le jeudi 30 juin de 18h à 19h.

### **Questions diverses**

Michel CELLIER demande si la vérification de la vaisselle de la salle des fêtes a été faite. Une date est fixée en juillet.

Michel CELLIER demande que l'application EDF&moi soit installée sur le téléphone portable de Thierry pour permettre le contrôle à distance de la consommation de l'électricité de la salle des fêtes.

Michel CELLIER indique que le STOP de la route des vignes vers maison Patural est tombé.

Michel CELLIER propose de missionner Monsieur Yvan PALMIER pour qu'il reproduise une signalétique décorative indiquant les hameaux (comme devant sa maison au Montailard). L'assemblée est favorable à l'unanimité à cette idée, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Michel CELLIER voudrait qu'on réfléchisse sur les projets qu'on veut mettre en place.

William LAFAY a été relancé par les habitants de Chorigneux concernant l'enlèvement de la citerne et des poteaux EDF déposés dans un pré près de la route. Monsieur le Maire répond que des démarches ont été faites auprès du propriétaire qui s'est engagé à l'enlever mais qui manifestement n'est pas très motivé. Monsieur le Maire le relancera.

William LAFAY demande également comment répare-t-on les grilles près du passage à niveau à Assieux. Après un rdv organisé par Cédric Morel agent LFa il apparaît que les grilles sont de la propriété de la SNCF.

Agnès Pangaud rappelle qu'il faudra prévoir la rédaction du l'info Trelins.

Agnès Pangaud réserve la salle des fêtes pour l'organisation du marché de la création les 3 et 4 décembre et demande à la commission événementielle de prévoir une réunion.

Agnès Pangaud explique aussi que la commission environnement va se pencher sur le pacte local et propose aussi de provoquer une réunion des personnes intéressées.

Gaëtan Guillot demande que Thierry Derory notre agent refasse les accotements en enrobé à froid sur la route des coteaux au niveau de Valezy.

Gaëtan Guillot propose d'acheter du gravier rouge pour regarnir autour de la madone devant l'école et vers le terrain de foot.

Gaëtan Guillot fait le compte rendu de l'assemblée générale de la chasse. Les chasseurs souhaiteraient que la mairie réfléchisse à la pose d'un panneau photovoltaïque pour permettre d'avoir un peu d'électricité dans la cabane.

Claudine DALIBON demande à William LAFAY s'il les chats sont suivis de façon médicale une fois stérilisés. Il répond que non la vétérinaire n'a pas suggéré de suivi.

Peggy DAMAS demande ou en est le traçage de la RD20. Monsieur le Maire répond que la commande est passée auprès de la ville de Montbrison qui doit intervenir en juin ou juillet.

La séance est levée à 23 heures 20.

Fait à Trelins, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Alexandre PALMIER,  
Maire,

